

Monsieur le Commissaire,

Vous voilà chargé de la tâche d'évaluer l'acceptabilité d'un projet de centrale éolienne industrielle, un projet que – autant vous le dire tout de suite – je juge totalement inacceptable.

Comme je l'ai déjà signalé à vos services, je n'habite pas la région visée par le projet Pierre-de-Saurel et je m'en tiendrai donc essentiellement à des considérations concernant la filière éolienne dans son ensemble¹.

Mais même en privilégiant les considérations générales, je souhaite souligner que, selon ce que nous en ont rapporté les journaux locaux, les promoteurs ont sérieusement manqué à leur obligation de consulter la population.

J'ai lu le récit de tous les refus essayés par des citoyens désireux de connaître les vrais tenants et aboutissants de cette entreprise et j'ai pu constater que cette opacité mine sérieusement la crédibilité de l'ensemble. Selon toute apparence, les promoteurs ont failli à leur devoir d'information autant comme responsables du projet que comme élus municipaux. Voilà déjà un trait noir contre toute cette opération.

Mais il y a plus. Hydro-Québec a déjà reconnu que l'électricité éolienne issue du 3^e appel d'offres – celui dont il est question ici – lui coûtera 13,3¢ le kilowattheure (13,3¢/kWh), compte tenu du prix payé aux promoteurs et des coûts de raccordement des centrales au réseau national.

13,3¢/kWh, c'est presque trois fois le prix général du coût de l'énergie (5¢/kWh) en vigueur en Amérique du Nord. Cela semble totalement inadmissible d'acheter autant d'électricité à un prix si élevé et qui ne pourra jamais être récupéré. Bref, cette électricité de source éolienne ne sera jamais rentabilisée.

D'autant plus que, comme cela a été abondamment indiqué, avoué et dénoncé, Hydro-Québec nage dans des surplus d'électricité invendables. Même quand la Nouvelle-Angleterre a gelé, l'hiver dernier et que les

¹ Toutes les informations avancées ici sont dûment référencées, mais on m'interdit de faire référence à l'endroit où cela se trouve. Je vous demande donc un acte de foi.

approvisionnement de gaz ne suffisaient plus à la demande, Hydro-Québec n'a pas pu vendre à plus de 8¢/kWh son électricité achetée beaucoup plus cher.

Autrement dit, la filière éolienne nous mène tout droit à une catastrophe économique. Catastrophe au plan national, mais catastrophe aussi au plan local, car la valeur des immeubles de la région dégringolera de façon vertigineuse si la centrale voit finalement le jour. De nombreuses et sérieuses études le démontrent (certaines sont répertoriées au blogue). Mais il existe un test plus fort de cette prédiction. Il suffit de vous poser honnêtement cette question à vous-même : « Est-ce que j'achèterais pour l'habiter une maison située près d'une centrale éolienne? » Il y a fort à parier que votre réponse serait «NON», comme c'est la réponse que la majorité écrasante des gens à qui l'on pose la question.

Dans ces circonstances, vous sentez-vous capable de recommander l'imposition à toute une population de l'obligation de se retrouver contre leur volonté à proximité d'une source majeure de nuisances de toutes sortes?

Car les nuisances sont nombreuses et de plus en plus confirmées par les études scientifiques commandées par des organismes neutres. Même l'OMS s'inquiète des troubles divers générés par le bruit. Si la centrale Pierre-de-Saurel est autorisée c'est toute la population environnante qui sera exposée à de graves risques pour sa santé. Est-ce vraiment une bonne façon de préparer l'avenir?

De plus, ces éoliennes sont des meurtrières massives d'oiseaux migrateurs et de chauves-souris. Elles menacent la survie de plusieurs espèces vulnérables ou en voie de disparition. Au lieu d'être la solution écologique qu'elles prétendent être, elles s'avèrent en fait une partie du problème.

Elles font d'autant plus partie du problème que leur fabrication, leur transport et leur installation génèrent des quantités appréciables de gaz à effet de serre (GES), émissions qui ne seront jamais compensées par une réduction des gaz à effet de serre supposément liée à leur exploitation. Au Québec, en effet, les éoliennes sont en concurrence avec l'hydro-électricité, peu émetteuse, et donc elles ne servent en rien à réduire nos émissions globales, lesquelles viennent chez nous principalement du transport. Les éoliennes ne servent en rien le transport. Leur inutilité est tellement patente que je vous invite à reprendre une expérience que j'ai moi-même pratiquée (elle figure tout au long dans le blogue).

Voulant justement savoir combien d'émissions de CO₂ les éoliennes déjà installées au Québec avaient évitées, j'ai posé la question à l'Institut de la statistique, qui m'a répondu qu'il n'avait pas ces chiffres et qui m'a

invité à voir du côté du Ministère de l'environnement (les ministères changent si souvent de nom que je m'en tiens à leur désignation générique). Au ministère, même réponse et invitation à voir du côté de l'organisme chargé de surveiller l'application des engagements du Québec en matière de lutte contre les GES. Même réponse encore : ils ne disposent d'aucun chiffre en ces matières. Conclusion : ils n'ont aucun chiffre parce que les éoliennes ne servent pas du tout à réduire les émissions des GES et, au contraire, elles les accroissent.

Mais en outre, elles détruisent les paysages et enlaidissent les régions où elles s'implantent. Certains plaisantins affirment qu'elles peuvent attirer les touristes... Même expérience, mais cette fois-ci auprès d'agents de voyages. Combien de clients, leur ai-je demandé, demandent des renseignements sur les centrales éoliennes ou l'organisation de visites d'éoliennes? Réponse : aucun. C'est évident. Personne ne se déplace pour voir ces gratte-ciel à pales pas plus qu'on ne se déplace pour admirer des pylones ou des lignes de transport.

En résumé, et pour toutes ces raisons, l'implantation d'une centrale éolienne dans une région – en ce cas-ci, celle de Pierre-de-Saurel – est totalement inacceptable et devrait être rejetée.

Je vous invite à rédiger votre rapport en ce sens.

Je vous remercie de votre attention,

Pierre COUTURE.

